

Commune de Trignac

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 11 février 2026

DEL_20260211_08

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **21**
De votants **24**

L'an deux mille vingt-six, le onze février,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Salles municipales :
nouveau règlement
intérieur des salles
municipales**

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE –
Jean-Louis LELIEVRE - Laurence FREMINET - Gilles BRIAND – Hervé MORICE (arrivé à 19h34) - Sébastien WAIRY - Eric MEIGNEN – Denis ROULAND - Jean-Pierre LE CROM – Laurence DUPONT - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS (arrivée à 18h39) – Magalie MACE – Marjorie GARCIA – Thierno DIALLO - David PELON - Françoise HAFFRAY - Cécile NICOLAS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

12 février 2026

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Hervé MORICE a donné son pouvoir à Jean-Pierre LE CROM (arrivé à 19h34)
- Emilie CORDIER donne son pouvoir à Laurence FREMINET
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Benoit PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER

Et que la convocation avait été faite le

4 février 2026

Absents : Brieg PICAULT - Didier NOUZILLEAU – Michel CONANEC – Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

Marjorie GARCIA a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion et de l'utilisation des salles municipales par l'ensemble des usagers, associations et partenaires extérieurs, il apparaît nécessaire de réviser certaines dispositions du règlement intérieur actuellement en vigueur.

Le présent règlement modifié a pour objectif de clarifier les droits et obligations de chaque partie, de simplifier les procédures, de préciser les différents interlocuteurs et d'assurer une utilisation optimale et sécurisée des salles communales.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le nouveau règlement d'utilisation des salles municipales à compter du 1er mars 2026, tel qu'il figure en annexe.

VU le Code Général des Collectivités Territoriale

VU la délibération DEL 20211202_26 du Conseil municipal du 2 décembre 2021 portant modification du règlement intérieur des salles municipales,

VU la délibération DEL 20211202_25 du Conseil municipal du 2 décembre 2021 fixant les tarifs des salles communales pour les particuliers, entreprises et autres organismes.

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE**

DECIDE

Article 1 : d'adopter le nouveau règlement d'utilisation des salles municipales à compter du 1^{er} mars 2026

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	0

Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :

